Séance ordinaire du 5 octobre 2026

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt-six (5 octobre 2026) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jocelyn Isabelle, maire
M. Cédric Bournival, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
Mme Linda Nolet, conseillère
M. Mathieu Ouellette, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère

Le siège nº 1 est vacant à la suite de la démission de Mme Line Bélanger, le 10 septembre 2026.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de M. Jocelyn Isabelle, maire. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Mot du maire
2. Adoption du procès-verbal
3. Adoption des rapports de déboursés et de comptes à payer
4. Adoption de la Politique relative à l'inspection et au traitement des demandes en urbanisme, version 1.0
5. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2027
6. Approbation du rapport financier 2026 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2025-2028) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande nº XPE67889
7. Demande d'aide financière 2027 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2025-2028) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »
8. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Projet d'aménagement d'une surface de dek hockey au parc des Grès - Autorisation à la directrice générale – Autorisation de signataire
9. Octroi de contrat – Excavation Dany Marcouiller – Déneigement d'une partie de la rue Fortier, saison 2026-2027

10. *Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Déneigement du secteur du Lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette) - Saison 2026-2027*
11. *Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne - Saison 2026-2027*
12. *Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2026-2027*
13. *Autorisation de signataires – Promesses d'achat du lot 2 545 745 et d'une partie du lot 2 545 743 du cadastre du Québec*
14. *Autorisation d'achat – Lot 2 545 745 et d'une partie du lot 2 545 743 du cadastre du Québec – Mandats à un notaire et à un arpenteur-géomètre*
15. *Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Prolongement de la zone limitée à 50 km/h sur le chemin des Dalles jusqu'à la Ferme La Cueille*
16. *Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) - Étude visant à rendre plus sécuritaire l'intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale*
17. *Autorisation - Appel de candidatures – Premier répondant*
18. *Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 65, rue Fortier, lot 2 546 785 du cadastre du Québec*
19. *Programme Emplois d'été Canada 2027 – Demande de subvention – Camp de jour*
20. *Autorisation de signataire - Demande d'aide financière – Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie – Activité de Noël*
21. *Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement annuelle*
22. *Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Centre d'action bénévole Laviolette*
23. *Motion de félicitations – Membres du Comité culturel – Cinéma extérieur*
24. *Motion de félicitations – Membres du Comité culturel, de la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès et du Comité pour la promotion de la langue française – Rallye historique*
25. *Motion de félicitations – Membres du comité organisateur – Tournoi de golf 2026*
26. *Affaires diverses*

Période de questions

27. *Clôture de la séance*

2026-10-255 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Cédric Bournival et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance du conseil municipal du 5 octobre 2026.

D'entrée de jeu, le maire fait un suivi sur certains dossiers.

Il informe d'abord les citoyens des récents travaux au centre communautaire. Il mentionne que la municipalité a dû procéder au remplacement des entrées d'eau et d'égout. Afin d'avoir accès aux conduites, une partie du pavé uni a dû être retirée. Les travaux de finition et la remise en place du pavé uni seront réalisés au printemps 2027. Des soumissions seront demandées afin de déterminer les travaux à réaliser, lesquels seront prévus au budget 2027. La municipalité portera une attention particulière à l'intégration des travaux, afin de respecter les considérations environnementales et l'esthétique des lieux, tout en assurant une finition durable et harmonieuse. Il remercie

les citoyens de leur compréhension et de leur patience pendant la réalisation de ces travaux.

Dans un autre ordre d'idée, le maire mentionne qu'il est déjà temps de penser à la fermeture des piscines. Il invite les citoyens à le faire, mais sans gaspiller l'eau! Ainsi, avant de vidanger la piscine pour l'hiver, il les invite à s'informer sur la méthode adaptée à leur installation et à choisir la meilleure option. Les recommandations varient selon le type de piscine et les équipements. Il encourage les citoyens à faire leur part, afin d'éviter de jeter inutilement des milliers de litres d'eau potable. Chaque piscine compte. Chaque geste compte. Ensemble, protégeons l'eau!

Aussi, le maire rappelle aux citoyens que la fréquence des collectes des déchets demeure d'une fois par mois en période hivernale et d'une fois toutes les deux semaines en période estivale, selon le calendrier établi. Cette fréquence s'inscrit dans une volonté de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement et de mieux protéger l'environnement. Chaque geste compte : en triant adéquatement les matières recyclables, organiques et les déchets ultimes, les citoyens contribuent collectivement à une meilleure gestion des ressources. Le maire rappelle que la collecte du bac noir est assurée par la municipalité, tandis que les bacs bleu et brun sont collectés par Énercycle. Comme déjà mentionné dans son mot du maire du mois d'avril, il rappelle que la municipalité est là pour les aider. S'ils éprouvent des difficultés avec le tri ou la gestion des matières résiduelles, il les invite à communiquer avec l'hôtel de ville. L'équipe se fera un plaisir de les accompagner et de chercher avec eux une solution adaptée. Il remercie les citoyens pour leur collaboration et pour les gestes qu'ils posent chaque jour afin de préserver l'environnement et la qualité du milieu de vie.

Également, la maire annonce qu'il y aura une collecte de feuilles mortes le 9 novembre prochain. Notez que seuls les sacs en papier biodégradables sont acceptés lors de cette collecte.

Par ailleurs, il invite la population à l'événement de sensibilisation à la pollution lumineuse « Le Jour de la Nuit » qui se tiendra le samedi 10 octobre au parc des Loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton. Cette activité sera une belle occasion de sensibiliser la population aux effets de la pollution lumineuse et à l'importance de préserver la qualité du ciel étoilé. Il leur suggère de surveiller les réseaux sociaux et Carecity pour connaître tous les détails de ces activités. Il les y attend en grand nombre!

De plus, il annonce deux activités qui se tiendront à la bibliothèque durant le mois d'octobre :

- Documentateur vrai ou faux? Avec Josée Bournival, une artiste native de Saint-Étienne-des-Grès, le dimanche 11 octobre à 10 h.

- Il les invite aussi à venir vivre l'expérience des contes branchés à la bibliothèque durant tout le mois d'octobre. Une aventure numérique à découvrir!

Il les invite également à participer au concours de l'Halloween « Décorez vos maisons », dont la date limite d'inscription est le 31 octobre. Pour plus de détails, il leur indique de consulter la page Facebook et Carecity ou de contacter Ariane Bolduc-Bédard au 819 299-3832, poste 3210 ou par courriel au dirloi@mun-stedg.qc.ca.

Aussi, il les invite à venir vivre une magnifique soirée avec « D'Aznavour aux Rolling Stones », le samedi 28 novembre 2026. Une soirée musicale à ne pas manquer! Pour l'occasion, l'église vibrera au rythme d'un voyage musical unique en son genre, mettant

à l'honneur deux grands univers de la chanson. Il les invite à réserver leurs billets dès maintenant et à venir vivre cette soirée exceptionnelle!

Enfin, au nom du conseil municipal et en son nom personnel, le maire remercie chaleureusement et félicite pour l'organisation de plusieurs belles activités au cours des dernières semaines, notamment :

- Le comité organisateur ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite du 21e Tournoi de golf de l'Association des loisirs, qui s'est tenu le samedi 19 septembre.

- Le comité culturel pour le cinéma extérieur qui a eu lieu le 11 septembre dernier dans la patinoire au parc des Grès et qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes pour une belle soirée de cinéma. Il les félicite également pour l'activité d'initiation au fusain présentée le 20 septembre à la bibliothèque.

- Le comité culturel, la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès et le comité pour la promotion de la langue française pour l'organisation d'un rallye historique qui s'est tenu le 26 septembre dans le cadre de la *Journée de la culture*.

Jocelyn Isabelle,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2026-10-256 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Adoption des rapports de déboursés et de comptes à payer

2026-10-257 Il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver :

- Les salaires et comptes de dépenses, pour la période du *1er au 30 septembre 2026*, totalisant 153 235,49 $.

- Les déboursés, pour la période du *1er au 30 septembre 2026*, totalisant 208 974,95 $.

- Les comptes à payer, *au 30 septembre 2026*, au montant de 232 431,78 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

Autorisation – Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté – Remplacement des entrées d'eau et d'égout – Centre communautaire

2026-10-258 Il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Mathieu Ouellette et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté, d'un montant de 8 997,38 $, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour le remplacement des entrées d'eau et d'égout au Centre communautaire, suivant la facture nº 012834 déposée par l'entreprise Plomberie de l'Énergie, datée du 10 septembre 2026, et le bon de commande nº 310916 déposé par le directeur des travaux publics, daté du 10 septembre 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Adoption de la Politique relative à l'inspection et au traitement des demandes en urbanisme, version 1.0

CONSIDÉRANT que la direction du Service d'urbanisme désire clarifier et encadrer les interventions des inspecteurs en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la direction du Service d'urbanisme désire documenter adéquatement les dossiers d'infractions et les rapports d'infractions;

CONSIDÉRANT que la direction du Service d'urbanisme désire présenter et clarifier les étapes de traitement des différents types de dossiers à traiter;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la version 1.0 de la *Politique relative à l'inspection et au traitement des demandes en urbanisme*;

2026-10-259 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Linda Nolet et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 1.0 de la *Politique relative à l'inspection et au traitement des demandes en urbanisme*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2027

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR) doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT que la RSSIR a adopté ses prévisions budgétaires 2027, par la résolution 137-09-26;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré 2027 de 1 545 087 $ (revenus, dépenses et affectations), ayant une quote-part globale de 1 424 167 $;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit, pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une quote-part de 391 909,54 $ (27,52 %), répartie en deux (2) paiements, le 1er février 2027 et le 1er juillet 2027, d'un montant de 195 954,77 $;

2026-10-260 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2027 de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé telles que présentées et accepte de lui verser la contribution demandée de 391 909,54 $ (27,52 %).

Il est de plus résolu qu'un premier paiement de 195 954,77 $, représentant la moitié de la quote-part, soit effectué le 1er février 2027, et que l'autre moitié soit versée le 1er juillet 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Approbation du rapport financier 2026 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2025-2028) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande nº XPE67889

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*;

ATTENDU que seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux préparatoires confirmés par le ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés du 15 mai 2026 au 15 juillet 2026;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes, ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- des photos des travaux réalisés;
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
    - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

2026-10-261 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nancy Larocque, directrice des finances et greffière trésorière adjointe, est dûment autorisée à signer

tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Demande d'aide financière 2027 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2025-2028) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »

ATTENDU que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une représentante à signer cette demande;

2026-10-262 POUR CES MOTIFS, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Cédric Bournival et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nancy Larocque, directrice des finances et greffière trésorière adjointe, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Projet d'aménagement d'une surface de dek hockey au parc des Grès - Autorisation à la directrice générale – Autorisation de signataire

2026-10-263 Il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à présenter une demande, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* de la MRC de Maskinongé, pour une subvention destinée à un projet d'aménagement d'une surface de dek hockey au parc des Grès, ce qui permettra d'optimiser les services offerts à la population et d'augmenter la qualité du milieu de vie des Stéphanoises et Stéphanois.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Octroi de contrat – Excavation Dany Marcouiller – Déneigement d'une partie de la rue Fortier, saison 2026-2027

2026-10-264 Il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Excavation Dany Marcouiller le contrat pour le déneigement d'une partie de la rue Fortier, saison 2026-2027, pour un montant de 6800 $, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Déneigement du secteur du Lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette) - Saison 2026-2027

2026-10-265 Il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Rolland Bouchard et fils le contrat pour le déneigement du secteur du Lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette), saison 2026-2027, pour un montant de 16 495 $, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne - Saison 2026-2027

2026-10-266 Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Cédric Bournival et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2026-2027, le contrat de déneigement suivant à Rolland Bouchard et fils, à savoir :

Endroits	Montant (avant taxes)
Stationnement de l'hôtel de ville	1900 $
Stationnement de la caserne	3080 $

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2026-2027

CONSIDÉRANT que les contrats de déneigement des bornes sèches, du stationnement, du chemin d'accès et du terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton, d'une partie du 5e Rang et du chemin du Lac-Bourassa (culs-de-sac), ainsi que de conteneurs, sont généralement donnés à forfait à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs ont accepté de reconduire leur contrat pour la saison 2026-2027, moyennant, s'il y a lieu, une légère augmentation des prix de l'exercice précédent;

2026-10-267 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2026-2027, aux montants suivants, avant taxes :

Entrepreneurs	Endroits	Montant (avant taxes)
Claude Grenier	Borne sèche du Lac des Érables	400 $

Claude Grenier	Cul-de-sac 5e Rang face au Lac des Érables	500 $
Patrick Milot	Borne sèche du chemin Saint-Thomas (Lac Boisvert)	850 $
Dany Marcouiller	Chemin d'accès, chemin jusqu'à l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton et terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton	2150 $
Rolland Bouchard et fils	Bornes sèches au Lac Bourassa et au Domaine du Sable-fin	715 $
Rolland Bouchard et fils	Cul-de-sac chemin du Lac-Bourassa	340 $
Entrepreneur Claude Pépin	Conteneurs du rang des Grès	770 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation de signataires – Promesses d'achat du lot 2 545 745 et d'une partie du lot 2 545 743 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire acquérir le lot 2 545 745, incluant le bâtiment qui s'y trouve et qui est sis au 1270, rue Principale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire acquérir une partie du lot 2 545 743 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce sont des terrains stratégiques pour la municipalité et qu'elle verra ainsi à en faire l'acquisition pour des fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT les promesses d'achat formulées par la municipalité et les conditions qui y sont prévues;

2026-10-268 EN CONSÉQUENCE, est proposé par Linda Nolet, appuyée de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, monsieur Jocelyn Isabelle, et la directrice générale, Mme Nathalie Vallée, à signer les promesses d'achat du lot 2 545 745, incluant le bâtiment qui s'y trouve et qui est sis au 1270, rue Principale, et d'une partie du lot 2 545 743 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation d'achat – Lot 2 545 745 et d'une partie du lot 2 545 743 du cadastre du Québec – Mandats à un notaire et à un arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a formulé deux (2) promesses d'achat pour acquérir le lot 2 545 745, incluant le bâtiment qui s'y trouve et qui est sis au 1270, rue Principale, et une partie du lot 2 545 743 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Me Rachel Villemure de la firme Desaulniers Gervais Parenteau Sylvestre Notaires DGPS, afin de préparer les documents légaux, au montant de 2 735 $, en plus des taxes et des frais, datée du 2 octobre 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par M. Philippe Lacombe, arpenteur-géomètre, de la firme Rochette & Lahaie inc. pour réaliser la description technique et une opération cadastrale des lots, au montant de 2 948 $, en plus des taxes et des frais de dépôt, datée du 2 octobre 2026;

2026-10-269 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'achat du lot 2 545 745 du cadastre du Québec, incluant le bâtiment qui s'y trouve et qui est sis au 1270, rue Principale, au montant de 340 000,00 $, en plus des taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser l'achat d'une partie du lot 2 545 743 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 755 m^2, estimé au montant de 46 432,00 $, en plus des taxes. Les parties feront établir la superficie exacte du terrain par un arpenteur-géomètre qui l'identifiera par un lot distinct dans une description technique. Le prix sera alors ajusté, à la hausse ou à la baisse, selon la superficie réelle acquise par la municipalité, au coût de 25,20 $/m^2.

Il est aussi résolu de mandater M^e Rachel Villemure, notaire, de la firme Desaulniers Gervais Parenteau Sylvestre Notaires DGPS, afin de préparer les documents légaux, au montant de 2 735 $, en plus des taxes et des frais, suivant l'offre de service datée du 2 octobre 2026.

Il est également résolu de mandater la firme Rochette & Lahaie inc., arpenteurs-géomètres, afin de réaliser la description technique et l'opération cadastrale des lots, au montant de 2 948 $, en plus des taxes et des frais de dépôt, suivant l'offre de service datée du 2 octobre 2026.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour pourvoir au paiement des acquisitions et des honoraires professionnels relatifs à ces acquisitions, en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Prolongement de la zone limitée à 50 km/h sur le chemin des Dalles jusqu'à la Ferme La Cueille

CONSIDÉRANT le volume élevé de circulation sur le chemin des Dalles;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) lettres de résidents du chemin des Dalles demandant à la municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec, afin de prolonger la limite de vitesse de 50 km/h sur le chemin des Dalles, au moins jusqu'à la Ferme La Cueille;

CONSIDÉRANT que la vocation de ce secteur du chemin des Dalles a changé, que le secteur n'est plus seulement agricole et que de nouvelles familles s'y sont installées;

CONSIDÉRANT que ce secteur du chemin des Dalles est fréquenté par des marcheurs, des coureurs et des cyclistes;

CONSIDÉRANT que la présence de la Ferme La Cueille, ouverte au public, augmente également l'achalandage et que de nombreux visiteurs s'y rendent en voiture, mais également à pied ou à vélo;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que la limite de vitesse de 50 km/h sur le chemin des Dalles soit prolongée jusqu'à la Ferme La Cueille;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route de juridiction provinciale;

2026-10-270 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministère

des Transports du Québec de prolonger la zone limitée à 50 km/h jusqu'à la Ferme La Cueille située au 574, chemin des Dalles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) - Étude visant à rendre plus sécuritaire l'intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale

CONSIDÉRANT le volume élevé de circulation sur le chemin des Dalles et sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT le volume élevé de circulation à l'intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la visibilité en soirée est très réduite à cette intersection;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sécuriser les traverses piétonnières de cette intersection;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route de juridiction provinciale;

2026-10-271 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministère des Transports (MTQ) une étude visant à rendre plus sécuritaire l'intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation - Appel de candidatures – Premier répondant

2026-10-272 Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir un poste de premier répondant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 65, rue Fortier, lot 2 546 785 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage détaché de 117 mètres carrés comportant 3 portes, d'une hauteur de 4,8 mètres et en cour latérale, sur la propriété sise au 65, rue Fortier, sur le lot 2 546 785 du cadastre du Québec, situé dans la zone 327;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.8 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui stipule que la superficie d'un garage détaché est d'un maximum de 100 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder la dérogation demandée causerait un préjudice sérieux au demandeur, puisqu'il s'agit d'un garage préfabriqué et qu'il est impossible de le modifier;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'aurait pas d'impact pouvant porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété, étant donné que le terrain est entouré d'arbres;

CONSIDÉRANT que la dérogation possède un caractère mineur;

CONSIDÉRANT que les travaux de la présente demande ne sont pas en cours;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2026-10-273 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 546 785 du cadastre du Québec, situé dans la zone 327, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché de 117 mètres carrés comportant 3 portes, d'une hauteur de 4,8 mètres et en cour latérale, sur la propriété sise au 65, rue Fortier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Programme Emplois d'été Canada 2027 – Demande de subvention – Camp de jour

CONSIDÉRANT que le Camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès est administré par l'entreprise Air en fête;

CONSIDÉRANT que la présence d'accompagnateurs au Camp de jour doit être prévue si nécessaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de fournir ces accompagnateurs;

2026-10-274 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Boulanger, appuyée de Mathieu Ouellette et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2027*, pour les postes de quatre (4) accompagnateurs du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Autorisation de signataire - Demande d'aide financière – Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie – Activité de Noël

2026-10-275 Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Linda Nolet et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs, Mme Ariane Bolduc-Bédard, à présenter une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie destinée à organiser l'activité de Noël.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice des loisirs à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement annuelle

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Julie Fraser, présidente par intérim du conseil d'administration, et M. Gaël Chantrel, directeur général, tous deux de l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, dans laquelle ils demandent à la municipalité une aide financière de 432 $, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanoises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire;

2026-10-276 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'un montant de 432 $ à l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanoises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Centre d'action bénévole Laviolette

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole Laviolette, véritable carrefour de l'action bénévole et de l'entraide communautaire, couvre les secteurs Centre, Nord et Ouest de Trois-Rivières, dont Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la mission du Centre d'action bénévole Laviolette est de promouvoir et de développer davantage l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et répondre ainsi à des besoins spécifiques du milieu;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole Laviolette demande l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire pour tenir des rencontres AmiCab, un service de socialisation destiné aux personnes aînées vivant de l'isolement;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole Laviolette demande l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire le vendredi matin, aux deux (2) semaines, de 9 h 30 à 12 h 30, soit les vendredis 23 octobre 2026, 6 novembre 2026, 20 novembre 2026 et 4 décembre 2026;

2026-10-277 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Mathieu Ouellette et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire au Centre d'action bénévole Laviolette, pour la tenue de leurs rencontres AmiCab, un service de socialisation destiné aux personnes aînées vivant de l'isolement, comme suit :

- les vendredis matin suivants : 23 octobre 2026, 6 novembre 2026, 20 novembre 2026 et 4 décembre 2026, de 9 h 30 à 12 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel – Cinéma extérieur

2026-10-278 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel pour la tenue du cinéma extérieur au parc des Grès le 11 septembre dernier, qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel, de la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès et du Comité pour la promotion de la langue française – Rallye historique

2026-10-279 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel, de la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès et du Comité pour la promotion de la langue française pour la tenue du rallye historique, dans le cadre de la *Journée de la culture*, le 26 septembre dernier, qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Membres du comité organisateur – Tournoi de golf 2026

2026-10-280 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité organisateur du Tournoi de golf annuel de l'Association des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès pour le grand succès qu'a connu la 21e édition tenue le 19 septembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et aux conseillères s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 05;
Fin : 20 h 22.

27. Clôture de la séance

2026-10-281 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Mathieu Ouellette et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____	_____
Jocelyn Isabelle, Maire	Nathalie Vallée, g.m.a., Directrice générale et greffière trésorière

Je, Jocelyn Isabelle, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.